

2 - Pour une structure nationale de coopération

rapporteur: Daniel RENOULT - Directeur de la Bibliothèque de l'Université de Paris X - Nanterre

Notre thème de travail était la structure nationale de coopération. Le principal problème posé était le suivant: à l'heure actuelle c'est l'E.N.S.B. qui organise l'examen qui délivre les diplômes. Que se passera-t-il si la situation change ?

Nous avons pris comme hypothèse de travail le fait que la formation serait prise en charge par les universités au niveau BAC + 2 sous la forme de D.U.T. ou de D.E.U.S.T. ou de D.E.U.G. rénové. Tous ces cas vont se retrouver selon les régions. Nous avons émis le vœux, bien que soient prévus des diplômes universitaires, que soit maintenu un titre professionnel qui en serait indépendant, qui pourrait être passé simultanément et être organisé par les diverses formations universitaires. Se pose d'ailleurs la question de la coordination de ces diplômes, ainsi que de leur habilitation. Après avoir réfléchi à plusieurs formules, c'est celle d'une commission pédagogique nationale que nous avons retenu. Elle pourrait définir les programmes, les faire évoluer, et en apprécier la pertinence. Elle serait sans doute un lieu de rencontre pour les professionnels et les

universitaires. En se réunissant deux fois par an, elle permettrait un suivi en matière de programme pédagogique. Cette commission pourrait donner des avis à la Direction de l'Enseignement Supérieur en ce qui concerne les demandes d'habilitation. Dans cette commission pédagogique nationale la nouvelle Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques aurait bien entendu sa place. L'E.N.S.B. future ne devra pas se désintéresser de l'évolution de la formation moyenne. En France, elle n'est pas la seule à dispenser une formation supérieure (Ecole nationale des Chartes, Institut National des Techniques de la Documentation...). Il nous a donc semblé préférable de confier à une commission pédagogique nationale ce rôle de coopération plutôt qu'à l'un ou l'autre de ces établissements.

Nous avons souhaité qu'une carte des formations soit publiée. Elle permettrait de connaître avec précision des formations de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle qui existent; indispensable pour coordonner les différents projets et les situer par rapport à d'autres projets dans d'autres régions.

L'un d'entre nous a suggéré que des contacts soient pris avec la 71^e section du Comité Consultatif des Universités, qui se consacre aux Sciences de l'Information et de la Communication. Cette section regroupe des chercheurs qui travaillent sur les sciences de l'information, de la documentation, mais aussi sur les comportements culturels. Il y a là sans doute un ensemble de formateurs potentiels auxquels nous devons songer.

On assurerait une meilleure préparation au métier si chaque centre était libre, sous le contrôle d'une commission pédagogique nationale, d'organiser le C.A.F.B. avec contrôle continu des connaissances et un diplôme habilité par l'Education Nationale. Il y a toujours la dualité diplôme universitaire-titre professionnel habilité sur le plan national mais dont l'organisation technique se fait au niveau local.

Nous n'avons pas évoqué le problème de la coordination nationale de la formation élémentaire qui a été assurée par l'A.B.F. dans 14 centres de 35 élèves. Le diplôme de l'A.B.F. est en voie d'être reconnu.